

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE QUEYRIERES

Note de présentation brève et synthétique BUDGETS PRIMITIFS 2023 Conseil municipal du 3 avril 2023

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Cadre Général du budget primitif

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital des emprunts de la commune, le surplus constitue de l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements programmés par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux et en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget 2023 a été réalisé sur les mêmes bases que les années précédentes, il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de poursuivre les investissements, avec cette année, un recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès du Département des Hautes-Alpes, de la Région PACA, de l'Etat et de l'Europe chaque fois que c'est possible,
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale.

Budget Principal

La commune a changé de référentiel budgétaire et comptable, elle a adopté la nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023.

Le budget principal 2023 s'élève à 3 048 232.57 € répartis à raison de 1 744 609.44 € en section de fonctionnement et de 1 303 623.13 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 1 744 609.44 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1 349 352.80 € et sont financées en partie par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 1 314 439.00 €, le reste étant financé par le report de 2022.

Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
011	Charges à caractère général	482 793,31	506 805,84	4,97%
012	charges de personnel	625 100,00	624 000,00	-0,18%
014	Atténuation de produits	46 280,00	46 258,00	-0,05%
65	Autres charges de gestion courante	137 897,00	178 385,00	29,36%
66	Charges financières	37 647,85	33 403,96	-11,27%
67	Charges spécifiques	9 000,00	2 000,00	-77,78%
68	Dotations aux amortissement	460,00	500,00	8,70%
022	Dépenses imprévues	10 000,00	-	-100,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 926,00	10 390,34	50,02%
023	Virement à la section d'investissement	258 891,02	342 866,30	32,44%
	TOTAL	1 614 995,18	1 744 609,44	8,03%

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, elles s'élèvent à 506 805.84€.

Les charges de personnel (012) sont estimées à 624 000€, elles restent stables par rapport à 2022.

La commune compte 14 agents titulaires dont 8 à temps non complet et 1 agent non titulaire représentant au total 13.71 équivalent temps plein.

Le chapitre 014 «Atténuations de produits » retrace le reversement de fonds de péréquation à destination de communes et établissements intercommunaux moins favorisés dans le cadre de la réforme fiscale.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 178 385€, il regroupe les indemnités des élus, les subventions allouées au SDISS et aux associations, les secours et dots et les créances irrécouvrables. Son augmentation est liée à un transfert de comptes du chapitre 67 vers le chapitre 65 dans la M57.

Les charges financières (66) (intérêts des emprunts) s'établissent à 33 403.96€, en baisse de plus de 11%, un emprunt important ayant été soldé.

Les charges spécifiques (67) regroupent désormais l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

Au chapitre 68 est inscrit le montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » concerne l'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret.

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
013	Atténuation de charges	5 700,00	12 000,00	110,53%
70	Produits des services, du domaine	73 000,00	83 800,00	14,79%
73	Impôts et taxes	839 912,00	857 871,00	2,14%
74	Dotations et participations	276 225,00	278 768,00	0,92%
75	Autres produits de gestion courante	100 879,37	80 000,00	-20,70%
76	Produits financiers	2 000,00	2 000,00	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	100 000,00	0,00%
002	Résultat reporté	217 278,81	330 170,44	51,96%
	TOTAL	1 614 995,18	1 744 609,44	8,03%

L'atténuation de charges (013) correspond au remboursement de rémunérations et de charges du personnel, essentiellement dans le cadre de l'assurance statutaire pour les congés de maladie ou les accidents du travail.

Les produits prévisionnels services et du domaine (chapitre 70) sont estimés à 83 800€ et comprennent principalement les redevances de la restauration scolaire et de la garderie, les remboursements (personnel, carburant, assurances) du budget eau et le paiement des interventions pour le Département, EDF et la CCPE. Sous-estimés par prudence en 2022, ils ont été réévalués, d'où une évolution de près de 15%.

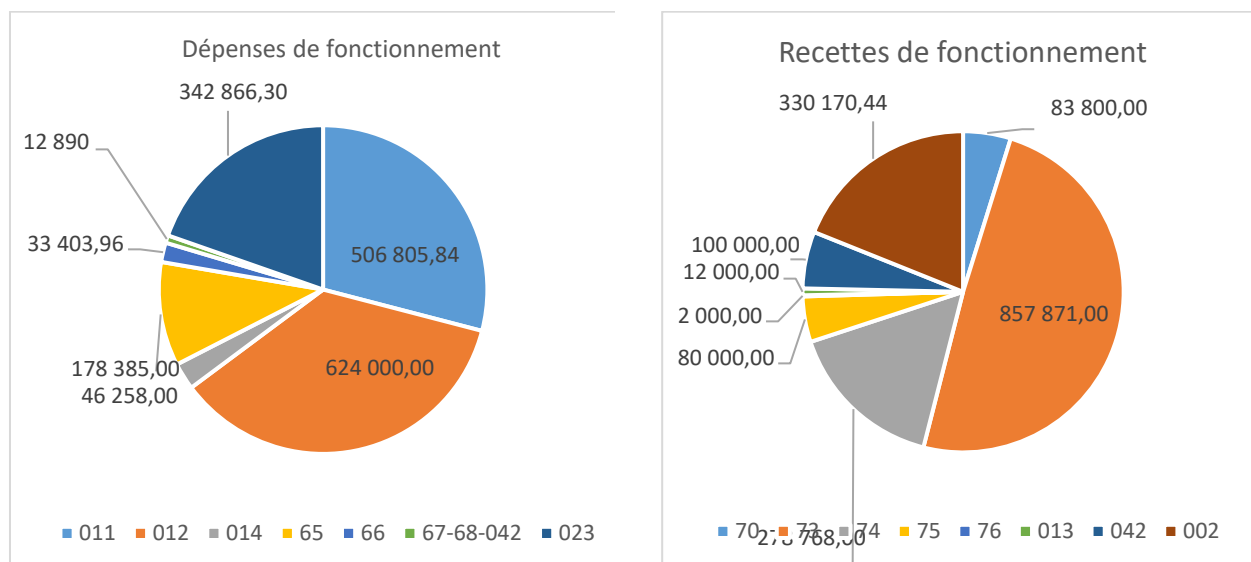
Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 857 871€, il est constitué des produits des impôts locaux et des attributions de compensation de la Fiscalité Professionnelle Unique et de la taxe sur l'électricité. Son augmentation s'explique principalement par l'évolution des bases d'imposition hors évolutions physiques, avec l'application d'un coefficient de revalorisation appliqué aux valeurs locatives de 2023 de 1.071, conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur une année qui s'élève à +7.1%.

Les dotations et participations (74) sont estimées à 278 768€ issue de dotations de l'Etat (DGF, Dotation de solidarité rurale), des compensations fiscales et de participations de partenaires institutionnels (CAF pour le périscolaire).

Les autres produits de gestion courante (75) d'un montant de 80 000€ concernent l'encaissement des loyers et des locations de salles. La baisse s'explique par l'arrêt du versement de l'excédent du budget électricité et l'imputation de la vente de l'électricité générée par le photovoltaïque de l'école au chapitre 70.

Le chapitre 042 comprend les travaux en régie, travaux réalisés par les services techniques qui viennent enrichir le patrimoine de la commune.

Le résultat reporté de l'exercice 2022 s'élève à 330 170.44€, en augmentation par rapport à 2021.



Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage un excédent de 342 866.30€ au profit de la section d'investissement (chapitre 023). Il est en augmentation et correspond quasiment au résultat reporté de l'année 2022.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 303 623.13 €

Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	467 815,82	113 095,48	-75,82%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 376,00	-	-100,00%
16	Emprunts et dettes	187 183,81	150 261,82	-19,72%
20	Immobilisations incorporelles	66 640,00	33 924,00	-49,09%
21	Immobilisations corporelles	379 956,98	473 381,83	24,59%
23	Immobilisations en cours	46 720,18	432 960,00	826,71%
040	Opérations d'ordre	136 861,80	100 000,00	-26,93%
	TOTAL	1 287 554,59	1 303 623,13	1,25%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 150 261.82€, une enveloppe d'un peu plus de 940 000€ est consacrée aux travaux et aux achats d'équipements. L'augmentation des investissements en 2023 s'explique par la nécessité d'engager des projets de sécurisation et d'aménagement pour lesquels des financements ont été obtenus. La baisse du report de déficit et du remboursement du capital des emprunts atténue légèrement le poids des investissements.

On trouve :

- les opérations courantes dans le cadre d'achat de terrains, d'entretien et de renouvellement de matériel, de réfection de voirie dans les différents hameaux.

- Les opérations déjà engagées qui se poursuivent ou se terminent en 2023 : l'achèvement des travaux de réhabilitation de la maison des associations, de réfection de la rue de la Chapelle à Ste Marguerite, et de la régénération du mélézin ; la finalisation des études pour la ventilation du bâtiment de la Miraille, pour la réalisation d'un cheminement doux entre Prelles et St Martin, pour l'aménagement du carrefour RN94/ZA Le Villaret et pour la réalisation d'une chaufferie bois pour le bâtiment de la Miraille;

- le lancement des travaux pour la réfection de la route forestière de Rocher Baron, la protection contre les chutes de blocs au chef-lieu, la protection incendie à Bouchier, la sécurisation de la traversée de Villard Meyer avec l'installation d'un feu récompense et la réalisation d'un terrain multisport.

n°	Opération	Montant
0300	Révision du PLU	12 000,00
1204	Zone Artisanale Le Villaret	9 011,42
1207	Achat terrains captages	12 000,00
1503	Protection Chute de blocs	288 000,00
1505	Protection incendie	17 696,64
1702	Réhabilitation maison de la Chasse	16 200,00
1801	Cheminement doux	4 200,00
1903	Cabanes pastorales	33 288,00
198	Achat de terrains	78 500,00
199	Achat de matériel	83 031,08
201	Sécurisation traversées de village	41 288,16
2019	Eclairage public	10 000,00
2102	Bâtiment La Miraille - Radon	3 312,00
2202	Régénération mélézin - St Martin	11 120,49
2203	Travaux rue de la Chapelle - Ste Marguerite	7 800,00
2204	Réfection route forestière Rocher Baron	144 960,00
2205	Aménagement carrefour RN94/ZA Le Villaret	5 100,00
2206	Réalisation chaufferies	4 200,00
2301	Voirie 2023	23 040,00
2302	Terrain multisport	126 422,04
Hors opération	Abri bus Iscle de Prelles	9 096,00

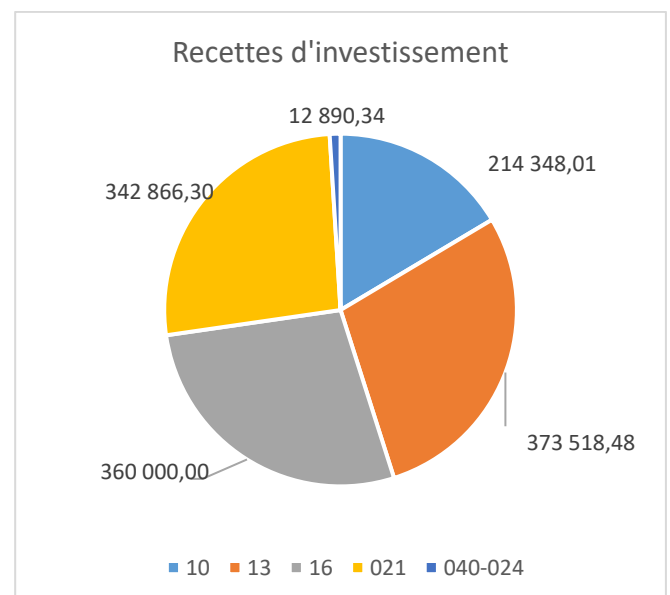
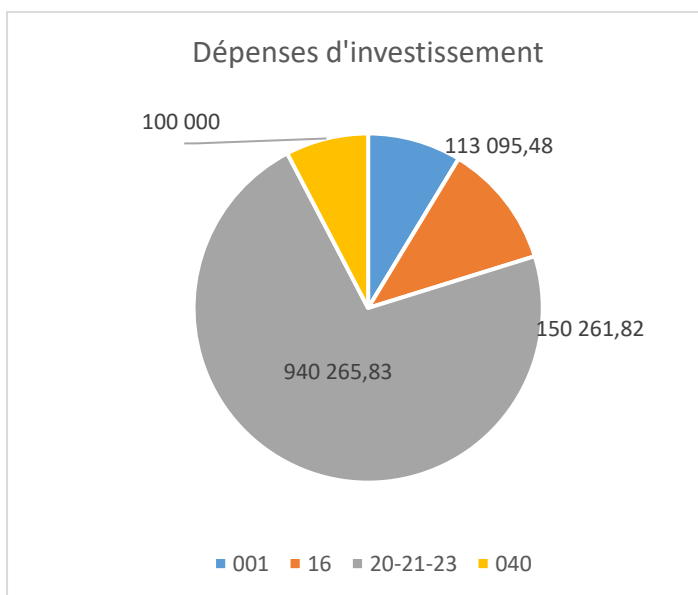
Aux chapitres 040 on trouve les travaux en régie.

Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	591 737,42	214 348,01	-63,78%
13	Subventions d'investissement	385 638,35	373 518,48	-3,14%
16	Emprunts	-	360 000,00	
024	Produit des cessions d'immobilisations	7 500,00	2 500,00	-66,67%
021	Virement du fonctionnement	258 891,02	342 866,30	32,44%
040	Opération d'ordre	43 787,80	10 390,34	-76,27%
	TOTAL	1 287 554,59	1 303 623,13	1,25%

Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et le report de l'excédent de l'exercice 2021), la cession de biens, le FCTVA, les subventions. Cette année, le recours à un emprunt (360 000€) est nécessaire pour financer les investissements envisagés.

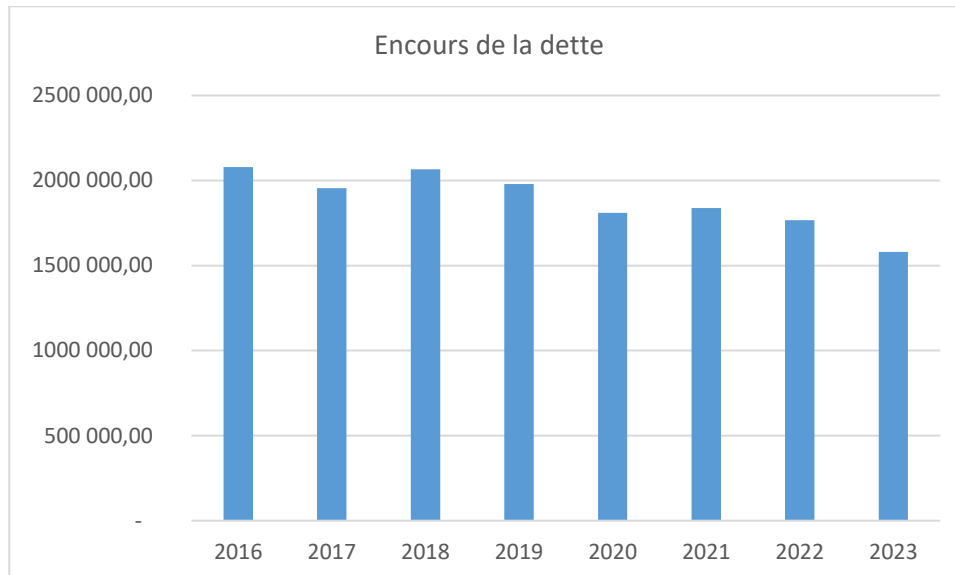
Le compte 040 correspond à l'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret..



Etat de la dette

Evolution de l'encours de la dette

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 079 708,06	1 955 713,97	2 066 024,67	1 979 663,95	1 810 932,49	1 837 572,01	1 767 161,84	1 579 978,03



L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 1 579 978.03€ soit 1 357.37€ par habitant. La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement est de 6.95 années grâce à une épargne brute de 277 313.55€ au 31 décembre 2022.

Budget Annexe Eau

Le budget regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées au service d'eau potable.

Le budget primitif de l'eau 2023 s'élève à 404 858.39€ répartis à raison de 244 953.58 € en section de fonctionnement et de 159 904.81 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 244 953.58 €, elle est en légère baisse par rapport à 2022, essentiellement en raison d'une baisse du virement en section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
011	Charges à caractère général	74 586,99	80 318,41	7,68%
012	Charges de personnel	30 000,00	30 000,00	0,00%
014	Atténuation de produits	21 100,00	16 130,26	-23,55%
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	3 000,00	20,00%
66	Charges financières	3 949,50	3 687,46	-6,63%
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	2 500,00	0,00%
68	Dotations aux provisions	2 400,00	1 000,00	-58,33%
022	Dépenses imprévues	3 000,00	3 000,00	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 929,57	41 921,57	20,02%
023	Virement à la section d'investissement	81 150,20	63 395,88	-21,88%
	TOTAL	256 116,26	244 953,58	-4,36%

Les charges à caractère général (011) couvrent les dépenses courantes nécessaires à l'entretien des réseaux, les analyses d'eau, la redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements.

Les charges de personnel (012) correspondent au remboursement de frais de personnel au budget principal.

L'atténuation de produits (014) recouvre le reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique perçu au cours de l'année précédente, en baisse suite au rattrapage conséquent de 2021 qui s'est répercuté sur 2022.

Les charges financières (66) correspondent aux intérêts des emprunts.

Les charges exceptionnelles (67) recouvrent les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Au chapitre 68 est inscrit le montant des dotations aux prévisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

Les dotations aux amortissements (042) s'élèvent à 41921.57 €.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
70	Produits des services, du domaine	116 000,00	121 000,00	4,31%
74	Dotations et participations	-	23 000,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	45 700,00	48 845,00	6,88%
002	Résultat reporté	94 416,26	52 108,58	-44,81%
	TOTAL	256 116,26	244 953,58	-4,36%

Les recettes regroupent :

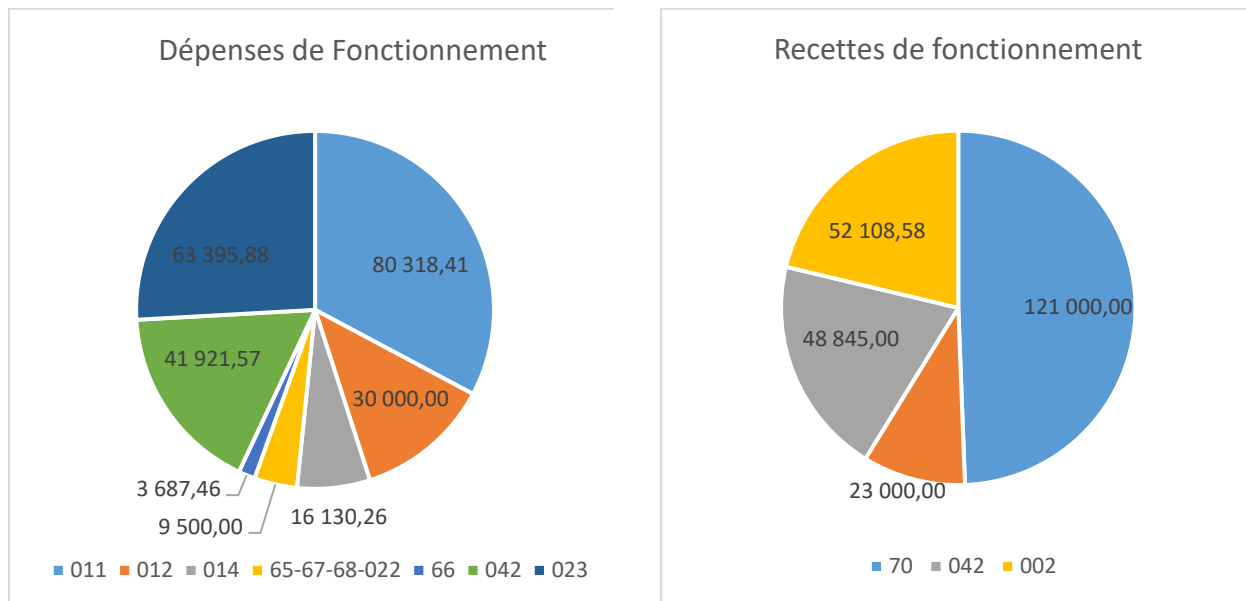
Les produits des services (70) : la vente de l'eau et l'encaissement de la redevance pollution.

La participation de la commune (74) nécessaire, cette année, pour équilibrer le budget.

Les opérations d'ordre (042) concernent les travaux en régie (40 000 €) et le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat (8 845 €). La reprise s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations pour lesquelles les subventions ont été perçues.

Le résultat reporté (002) de l'exercice 2022 s'élève à 52 108.58€.

Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 63 395.88 € au profit de la section d'investissement (chapitre 023).



La section d'investissement s'équilibre à 159 904.81€, elle est moins élevée qu'en 2022, les travaux de protection de captages et la réfection du réseau rue de la Chapelle à Ste Marguerite sont terminés.

Les dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	146 509,35	41 975,50	-71,35%
16	Emprunts et dettes	14 179,06	14 441,10	1,85%
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	20 000,00	900,00%
21	Immobilisations corporelles	49 000,00	29 643,21	-39,50%
23	Immobilisations en cours	15 000,00	-	-100,00%
020	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	0,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	45 700,00	48 845,00	6,88%
	TOTAL	277 388,41	159 904,81	-42,35%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 13 922.68 € une enveloppe de 49 643.21 € est consacrée aux travaux.

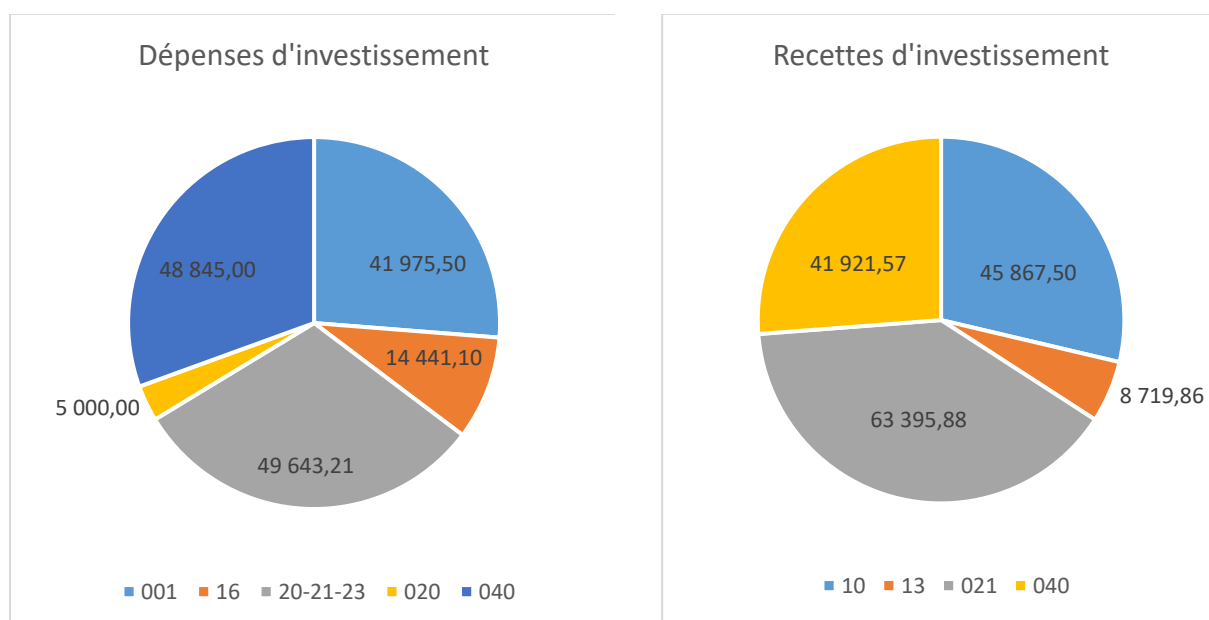
On trouve :

- le remboursement des branchements d'eau potable de la ZA Le Villaret à la CCPE (21 643.21€),
- le lancement d'une étude de recherche de fuites. (20 000€),
- la pose de compteurs au hameau de Sachas.

Recettes d'Investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 008,35	45 867,50	-70,22%
13	Subventions d'investissement	7 300,29	8 719,86	19,45%
021	Virement du fonctionnement	81 150,20	63 395,88	-21,88%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 929,57	41 921,57	20,02%
	TOTAL	277 388,41	159 904,81	-42,35%

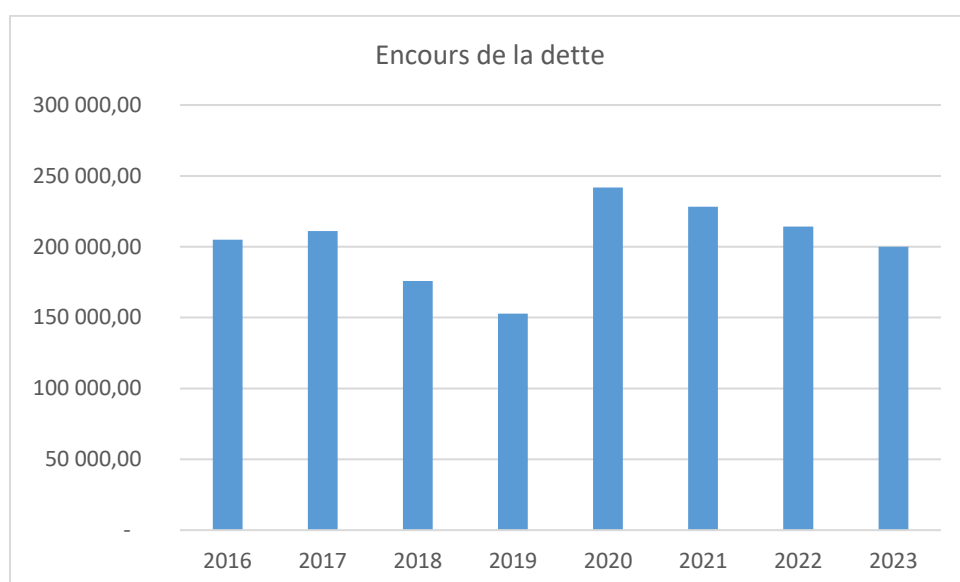
Les dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et le report de l'excédent de l'exercice 2022), le FCTVA, les subventions.



Etat de la dette

Evolution de l'encours de la dette

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
204 968,17	211 067,38	175 846,29	152 707,41	241 839,13	228 167,29	214 244,61	200 065,55



L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 200 065.55 € soit 171.88€ par habitant.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement est de 46.62 années en raison d'une épargne brute particulièrement faible (4 290.96€) au 31 décembre 2022.

Budget Annexe Electricité

Jusqu'à maintenant le budget annexe Electricité avait pour seul objet : l'encaissement de la redevance versée par EDSB dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion du réseau et la fourniture d'électricité.

Suite à une réflexion avec le Service de Gestion Comptable de Briançon, il a été décidé d'imputer la participation de la commune lors des travaux d'extension ou d'enfouissement sur ce budget

Le budget primitif de l'électricité 2023 s'élève à 40 301.73€ répartis à raison de 27 301.73 € en section de fonctionnement et de 13 000 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement qui s'équilibre à 27 301.73 €

La dépense est constituée par les charges à caractère général (14 301.73€) et le virement à la section d'investissement (13 000€).

En recettes, le montant de la redevance est estimé à 11 900 € auquel s'ajoute le résultat d'exploitation 2022 reporté de 15 401.73€.

Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
011	Charges à caractère général	-	14 301,73	
67	Charges exceptionnelles	13 479,37	-	-100,00%
023	Virement à la section investissement	-	13 000,00	
	TOTAL	13 479,37	27 301,73	102,54%

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	11 900,00	19,00%
002	Résultat reporté	3 479,37	15 401,73	342,66%
	TOTAL	13 479,37	27 301,73	102,54%

La section d'investissement s'équilibre à 13 000 €. Il s'agit de la participation de la commune aux travaux réalisés par EDSB à savoir le raccordement électrique du feu de Villard Meyer et la fin des travaux à Ste Marguerite, qui est financée par l'excédent de la section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
21	Immobilisations corporelles	-	13 000,00	
	TOTAL	-	13 000,00	

Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2022	BP 2023	Evolution
021	Virement du fonctionnement	-	13 000,00	
	TOTAL	-	13 000,00	